

Une journée « portes ouvertes » se déroulera au collège Anatole France, le **samedi 4 avril 2020** entre 9h et 12h30 et au conservatoire à rayonnement intercommunal, le **samedi 20 juin** à partir de 9h.

Dès **mi-mars**, il sera possible pour les élèves débutants de venir essayer les instruments au Conservatoire (il suffit de se présenter à l'accueil).

Instruments proposés

Accordéon, batterie, clarinette, flûte traversière, flûte à bec, guitare classique, guitare électrique, guitare basse, orgue, piano, saxophone, trombone, trompette, cor, tuba, violon, violon alto ou violoncelle.

Attention, les affectations en instrument se font en tenant compte de l'équilibre général de la classe (tout le monde comprendra que nous ne procéderons pas à l'inscription de 20 trombonistes en 6^e, si telle était la demande).



Pré-inscription

Deux possibilités :

- Mon enfant n'a jamais pratiqué la musique
- Mon enfant a déjà pratiqué la musique

Discipline artistique pratiquée :

Établissement d'enseignement artistique fréquenté ou cours particuliers :

**Coupon à déposer ou à envoyer
au collège Anatole-France
avant le mercredi 6 mai 2020
(délai de rigueur)**



Quelle est l'organisation pédagogique ?

À partir de la 6^e, deux dominantes sont proposées.

Enseignements dispensés (circulaire n° 2002 165 du 2 août 2002) :

- éducation musicale générale et technique,
- pratique collective vocale (deux dominantes) et instrumentale (dominante instrumentale)
- formation instrumentale (dominante instrumentale), formation vocale (dominante vocale)

Les enseignements musicaux ne dépasseront pas 6h30 en 6^e, 5^e, 4^e et 7h en 3^e.

Comment s'opère le choix ?

Les élèves qui se seront pré-inscrits, seront convoqués le **samedi 16 mai** au conservatoire pour participer à un moment d'échange musical.

Le jury est composé de professeurs des deux établissements, d'un membre de l'inspection de l'Éducation nationale et de parents élus. Il est présidé par la principale et le directeur.

Comment s'informer ?

Une réunion d'information pour présenter le dispositif et rencontrer les équipes se tiendra au collège Anatole France le **27 mars 2020 à 19h**.

Quel est le tarif ?

Les cours sont gratuits et les instruments sont prêtés*.

*excepté en piano, orgue et batterie.



CHAM CHAM

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSICALES

**RENTRÉE 2020
de la 6^e à la 3^e**

Collège Anatole France
Éducation nationale
Conservatoire à Rayonnement
Intercommunal Béla Bartók
du Grand Villeneuvois



CONSERVATOIRE
à Rayonnement
Intercommunal
BÉLA BARTÓK
DU GRAND VILLENEUVOIS





ÉDITO

Grâce au partenariat mis en place entre la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois et l'Éducation nationale, une classe à horaires aménagés est née à la rentrée 2012.

Ce dispositif illustre, avant tout, la volonté politique d'offrir à des enfants très motivés par la musique, la possibilité d'accomplir un double cursus (scolaire et musical) dans d'excellentes conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement pendant les 4 années du collège.

Nous sommes convaincus que cette collaboration entre le collège Anatole France de Villeneuve-sur-Lot et le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Béla Bartók de la CAGV concourt à la réussite éducative des enfants, à l'acquisition d'une culture générale renforcée et qu'elle contribue à une dynamique qui favorise l'ensemble de la communauté éducative.

Pascale GUYONNET
Principale du collège Anatole France

Laurent PFAADT
Directeur des affaires culturelles de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois,
Directeur par intérim du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Béla Bartók du Grand Villeneuvois

Qu'est-ce qu'une CHAM ?

C'est l'acronyme de **Classes à Horaires Aménagés Musicales**. Il s'agit d'un dispositif pédagogique national à destination des élèves désireux de suivre un double cursus, à la fois scolaire et musical.

L'emploi du temps scolaire est **aménagé** (c'est-à-dire modifié et organisé) pour permettre aux élèves de suivre un enseignement musical approfondi de **6 à 7 heures par semaine**. Les textes de référence se trouvent dans la circulaire 2002-165 du 2 août 2002.

Quelles sont les classes concernées ?

Toute la durée du collège donc, 6^e, 5^e, 4^e et 3^e.

Grâce au partenariat construit avec le Lycée Palissy d'Agen, une priorité est accordée aux élèves qui souhaitent ensuite poursuivre l'option musique jusqu'au baccalauréat. Sont ouvertes en 6^e environ 26 places CHAM. Quelques inscriptions peuvent également être envisagées pour les autres niveaux (prioritairement aux élèves ayant déjà pratiqué la musique instrumentale ou vocale).

Quels sont les élèves concernés ?

Les enfants peuvent être déjà musiciens **pratiquants** ou **débutants**. En tout cas, ils doivent faire preuve d'une grande motivation et posséder des aptitudes laissant présager un épanouissement dans l'apprentissage renforcé d'une discipline musicale. Sont attendus : curiosité, goût de l'effort, capacité de travail, sensibilité artistique.

Quels sont les objectifs pédagogiques du projet ?

Les objectifs scolaires sont identiques aux autres classes. Sur le plan musical, les enseignants ont pour mission de :

- construire la **motivation** et développer la **curiosité** des élèves
- construire une **culture musicale et artistique**, un esprit critique
- développer **coopération et respect de l'autre**, à travers la réalisation des projets
- constituer les bases de qualité d'une :
 - pratique instrumentale et/ou vocale
 - pratique collective vocale et/ou instrumentale
 - culture musicale et artistique.

À noter que le projet pédagogique permet aux élèves de se produire (avec de fréquentes prestations scéniques durant l'année).

Comment fonctionne le partenariat ?

Les heures d'enseignement général sont assurées par le collège. L'enseignement artistique, lui, se partage entre le collège et le CRI.

Un **suiivi individuel des élèves** est assuré conjointement par les deux équipes.

FICHE DE CANDIDATURE

CLASSES CHAM RENTREE 2020



Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance :

Établissement scolaire actuel, classe :

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse E-mail :

Je soussigné(e),

responsable légal de l'enfant

souhaite l'inscrire dans le dispositif CHAM à la rentrée 2020 :

- En dominante vocale (entourer l'ordre de priorité : 1 - 2)
- En dominante instrumentale (entourer l'ordre de priorité : 1 - 2)
- Je n'ai pas encore choisi

J'ai pris connaissance que le moment d'échange aurait lieu le samedi 16 mai au Conservatoire Béla Bartók.

Date et signature :